

Rapport d'orientations Budgétaires

Présentation de synthèse

Conseil Communautaire

du jeudi 4 février 2021

Orientations pour 2021

1 – les orientations stratégiques

2 – les enjeux budgétaires et financiers

3 – les éléments impactants pour 2021

Les objectifs stratégiques

Le projet de territoire

En septembre 2020, les élus communautaire ont lancé l'actualisation du projet de territoire de l'agglomération afin de répondre à ces questions :

- **Quels sont les enjeux qui nous unissent, à court terme et à long terme ?**
- **Que voulons-nous faire ensemble ? Et à quelle échelle ?**
- **Quels principes et quelles prochaines étapes nous fixons-nous pour en prendre le chemin ?**

Ce projet de territoire va constituer la future feuille de route de l'agglomération. Elle fixera le cap jusqu'à l'horizon 2030 pour permettre au territoire de faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, actuels et à venir.

A ce stade, trois grands enjeux se dégagent :

1. **D'abord agir ensemble pour faire face aux grands défis environnementaux et à l'urgence climatique.** Ces actions volontaristes traiteront tout particulièrement du risque lié à l'eau, de la mobilité durable et de la sobriété énergétique.
2. **Ensuite, défendre ce qui fait l'identité de notre territoire « ce qui nous unit » :** défendre nos centres villes et nos centres bourgs, protéger notre patrimoine et nos paysages et révéler notre territoire d'eau.
3. **Enfin, renforcer le lien social :** accompagner le rajeunissement de notre territoire et ses multiples conséquences tout en prenant soin de nos aînés, accompagner l'usage du numérique et prendre en compte la nécessité de renforcer le dialogue citoyen.

Pour faire face à ces nouveaux défis, les services communautaires continueront à se structurer en 2021, au regard des prises de compétences, de la montée en puissance de certaines thématiques.

Les objectifs stratégiques

Le schéma de mutualisation

Contexte et objectifs

- **Obligation pour les EPCI de mettre en œuvre un schéma de mutualisation sur la durée du mandat afin d'améliorer l'organisation des services** (*loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi du 7 août 2015*)
- **Volonté de faire de la mutualisation un axe fort de la nouvelle politique communautaire** afin de mieux coordonner l'action de nos collectivités à l'échelle du nouveau territoire communautaire.

Mise en œuvre et bilan

- Création du 1^{er} service commun «recherche de financements et assistance au montage de projets» au 1/01/2019 (au 01/01/2021 : EPCI + 15 communes)
- Création du 2^{ème} service commun de gestion des « Ressources Humaines » au 01/01/2020 (au 01/01/2021 : EPCI + 3 communes)
- Synthèse des groupements de commandes en cours et à venir (Balayage des rues / RGPD / Document unique)
- Poursuite des réflexions sur le schéma de mutualisation

Les objectifs stratégiques

Le pacte financier et fiscal

Contexte et objectifs

- **Un contexte de rigueur financière accrue qui invite à se réinterroger sur les liens financiers et fiscaux entre communes et communauté** (contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public à hauteur de 13 milliards sur 5 an)
- **Un objectif de maîtrise de la fiscalité locale** (hors dispositif de convergence)
- **Une volonté de définir une stratégie financière, adaptée aux besoins de financement du territoire**

Déploiement des actions du pacte

- Nouvelle politique de fonds de concours (FdC) : poursuite de la politique de FdC (2021 – dernière année)
- Reversement de 20 % du produit supplémentaire d'IFER lié aux nouvelles installations éoliennes (reversement à la commune via les AC)
- Poursuite des réflexions sur le pacte

Enjeux budgétaires et financiers

Flux financiers EPCI / Communes

1. Attributions de Compensation 2021 en fonctionnement : dépenses de fonctionnement de 9 574 309 €

- **Dans la partie fixe des AC : Prise en compte des impacts financiers des compétences transférées au 01/01/2021 :**
 - Transfert de la compétence « Jeunesse » pour la ville de Pornic au 01/01/2021
- **Dans la partie variable des AC : Prise en compte des impacts financiers des services mutualisés**
 - Co-financement du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets »
 - Fin du financement de la navette estivale par la ville de Pornic
 - Non reconduction de l'achat de masques en 2021

2. Les Attributions de compensation d'investissement (ACI) : recettes d'investissement de 814 931 €

- Aux termes de l'article 81 de la loi de finance rectificative pour 2016, les communes et EPCI peuvent désormais imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement. Les ACI sont des recettes d'investissement pour la communauté et des dépenses d'investissement obligatoires pour les communes membres
- Dans le cadre du transfert des compétences « eaux pluviales » et « petite enfance, enfance, jeunesse », il a été décidé que les coûts de renouvellement des équipements seront imputés en section d'investissement par le biais des Attribution de Compensation d'investissement. Pour la compétence « Eaux Pluviales », le montant prévisionnel est de 581 813 € / Pour la compétence PEEJ, le montant prévisionnel est de 230 548 €. (Ces montant devront être validés par la CLECT en fin d'année)

Enjeux budgétaires et financiers

Flux financiers EPCI / Communes

3. Application de la politique de fonds de concours mise en place sur l'ensemble du territoire communautaire, dès 2019, pour une période de 3 ans (2019-2021).

- Ces fonds de concours seront accessibles à l'ensemble des communes du territoire, en fonction de leur population (pop Insee 2019) : Commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 € / Commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 € / Commune de + de 6 000 habitants : 0 €

4. Le service commun « Ressources Humaines » :

- Création du service commun « ressources humaines » à compter du 1^{er} janvier 2020 entre la communauté d'agglomération, les communes de Pornic et des Moutiers en Retz
- En cette 2^{ème} année et compte tenu de l'arrivée de Préfailles, il est privilégié la prise en charge financière directement par les communes dans le cadre d'une facturation trimestrielle
- Dès 2022, la participation des communes adhérentes sera effectuée par l'intermédiaire des Attributions de Compensation, comme pour le service commun « recherche de subvention »

Enjeux budgétaires et financiers

Taux de fiscalité 2021

- Compte tenu de l'objectif de maîtrise de la fiscalité, il est proposé, pour 2021, un maintien des **taux de fiscalité** à savoir :
 - **Cotisation Foncière des Entreprises : 25.89 %**
 - **Taxe d'Habitation : 9.75 %**
 - **Taxe Foncière Bâtie : 2.49 %**
 - **Taxe Foncière Non Bâtie : 5.71 %**
- Les taux sont désormais harmonisés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les éléments impactants pour 2021

• Impacts de la réforme de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui représente 50% des recettes fiscales, est compensée par l'état avec le versement d'une quote-part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette fraction sera calculée pour chaque EPCI par le rapport entre :

- La taxe d'habitation intercommunale 2020 calculée avec le taux 2017 majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires, et majoré des compensation fiscales TH 2020,
- Le produit total national de la TVA.

L'Etat prévoit la neutralisation du dispositif de transfert entre l'Etat et l'EPCI avec l'instauration de coefficients correcteurs. Le produit de TVA reversé à l'EPCI sera donc évolutif, à la hausse ou à la baisse.

• Impacts du budget Transports Scolaires :

Le budget annexe « Transports Scolaires » prévisionnel pour 2021 laisse apparaître une impossibilité d'équilibre compte tenu de :

- Augmentation des nouveaux marchés de transports scolaires attribués au printemps 2020 : + 30 % soit 1 000 000 € supplémentaires
- Perte de recette lié à l'alignement des tarifs sur ceux de la Région : - 300 000 € de recettes
- Il appartient donc au budget principal de venir équilibrer le budget annexe par le versement d'une subvention d'équilibre. Les perspectives d'équilibre de l'exercice budgétaire 2021 ne permettent pas de prendre en charge dans sa totalité le montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe transports scolaires, il sera nécessaire d'affecter des crédits au moment de l'affectation du résultats 2020. Ce mécanisme ne devra être que transitoire dans l'attente d'un retour à un déficit plus acceptable. Pour ce faire, un travail doit être engagé sur :
 - L'offre de service : retravailler les circuits pour bénéficier d'une baisse des coûts, regroupement des points d'arrêts
 - La tarification : une revalorisation des tarifs familles
 - Réflexion sur l'assujettissement du budget annexe à la TVA

Les éléments impactants pour 2021

- **Impacts SDIS 44**

En 2018, le SDIS 44 a modifié les critères de calcul des participations des EPCI à son budget de fonctionnement. La participation de Pornic Agglo va augmenter de près de 1 000 000 € et atteindre plus de 2 400 000 € en 2023. Une période de lissage a été mise en place sur 5 ans, aussi, il est nécessaire de prendre en compte une augmentation de près de 200 000 € par an sur 5 ans

Pour 2021, la participation s'élèvera à 2 066 901 € contre 1 888 505 € en 2020

- **Impacts COVID**

Les perspectives d'équilibre de l'exercice budgétaire 2021 ne permettent pas de prendre en charge les impacts financiers du COVID, il sera nécessaire d'affecter des crédits au moment de l'affectation du résultats 2020 :

- Les dispositifs d'aides directes économiques
- La baisse des recettes des équipements communautaires alors que les dépenses restent constantes (centres aquatiques : perte de recettes ou indemnisation du délégataire, Amphithéâtre : interruption de la saison culturelle, ...)

- **Impacts RH :**

Structuration des services au regard des transferts de compétence et de la montée en puissance de certains services pour accompagner les ambitions portées pour le territoire

Rapport sur les Orientations Budgétaires
Budget principal

Ressources prévisionnelles 2021

Ressources prévisionnelles 2021 de l'EPCI

73 : Les recettes fiscales pour 2021 : 23 058 299 €

- **Les quatre taxes pour 2021 : 9 436 901 € (contre 17 109 598 € en 2020)**
 - Augmentation prudente des bases pour les 4 taxes au plus proches des dernières évolution constatées
 - *La revalorisation des valeurs locatives pour 2021 est calculée en fonction de l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1 – elle est prévue à hauteur de 0 % pour 2021 contre 0,9 % en 2020*
 - Soit : TH : + 1,5 % / FB : + 2,00 % / FNB : + 1,00 % / CFE : 0,0 % (hors impact prévisionnel de l'optimisation des bases mini CFE : + 69 329 € estimé sur 3 ans)

	CFE			Taxe Habitation*			Foncier Bâti			Foncier non Bâti			TOTAL PRODUIT ATTENDU
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	
Prévisionnel 2020	14 221 000	25,89	3 681 817	120 131 000	9,75	11 712 773	77 989 000	2,49	1 941 727	2 216 000	5,71	126 969	17 109 598
Prévisionnel 2021	14 505 420	25,89	3 681 817	37 401 138	9,75	3 646 611	79 577 269	2,49	1 981 474	2 223 625	5,71	127 699	9 436 901 €

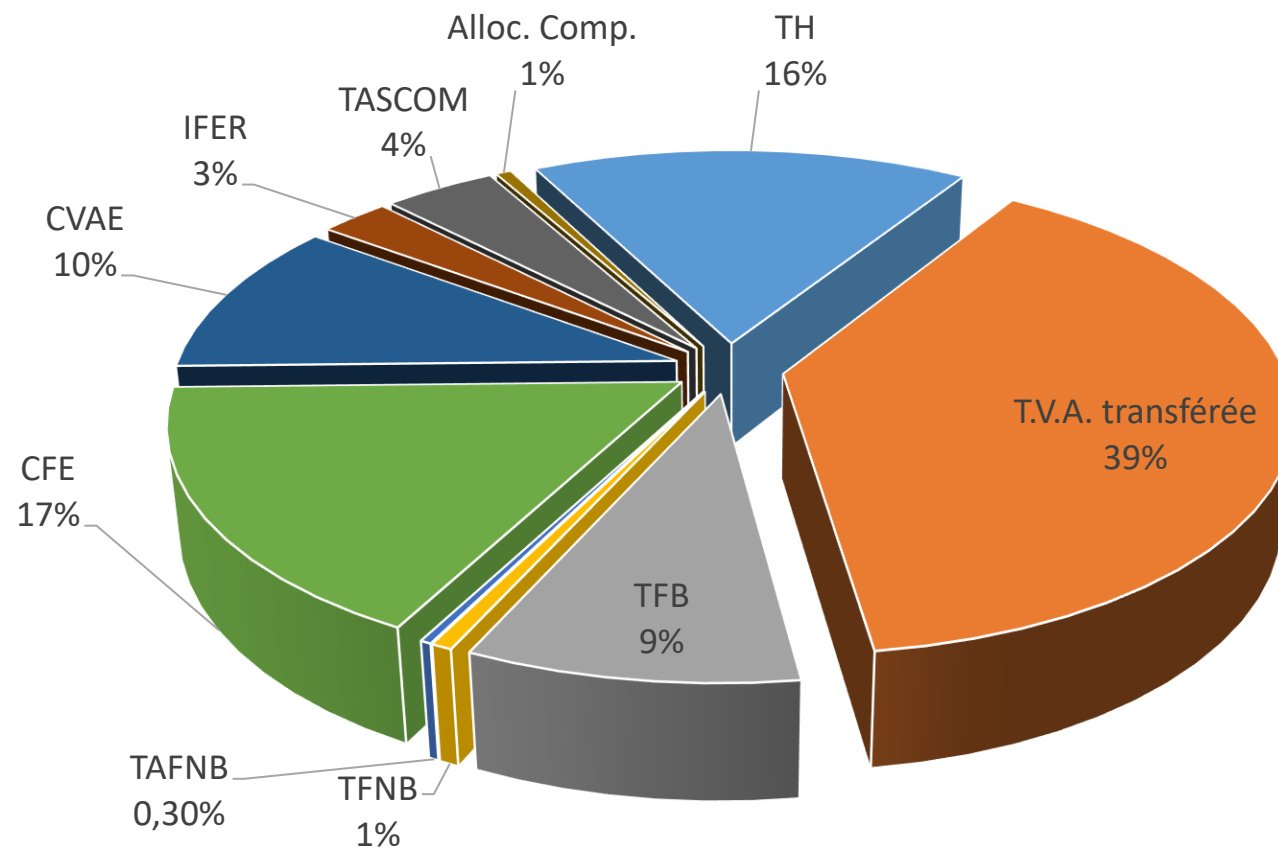
*Réforme de la taxe d'habitation : fiscalité compensée en partie par un transfert de TVA

- **Le transfert de TVA (compensation de la suppression taxe d'habitation) : 8 604 746 €**

Ressources prévisionnelles 2021 de l'EPCI

- **FPIC 2021** : la garantie du FPIC post fusion s'est arrêté en 2020. Donc hypothèse 2021 : la collectivité n'est ni bénéficiaire ni contributrice, sous réserve des éléments qui seront communiqués par les services de l'Etat.
- **Taxe de séjour pour 2021** : 1 000 000 € reversés en totalité à l'OTI (dépense inscrite en atténuation de produit chapitre 014)

Fiscalité	Perspectives 2021
TH	3 646 611 €
T.V.A. transférée	8 604 746 €
TFB	1 981 474 €
TFNB	127 799 €
TAFNB	67 186 €
CFE	3 755 453 €
CVAE	2 312 311 €
IFER	577 531 €
TASCOM	931 925 €
Alloc. Comp.	127 699 €
FPIC	0 €
Total	22 058 299 €



Ressources prévisionnelles 2021 de l'EPCI

074 – Dotations, subventions et participations : 6 549 246 €

- **DGF : Dotation d'intercommunalité 2021 : 3 967 159 €**

- Pour 2021, l'hypothèse retenue est le gel de la dotation d'intercommunalité pour un montant à 3 967 159 €
- Le CIF, étant supérieur à 35% (44,48% en 2020), la collectivité peut bénéficier d'une non application du dispositif d'encadrement de la baisse de la Dotation d'Intercommunalité de 5% par an par rapport à l'année précédente.

- **DGF : Dotation de compensation 2021 : 1 138 928 €**

- Entre 2019 et 2020 : écrêtement de - 2,78 %, fixé par le Comité des Finances Locales (Rappel : écrêtement de -2,30 % entre 2017 et 2018)
- Pour 2021 : hypothèse d'une poursuite de l'écrêtement à 2,78 % soit une dotation de compensation pour 2020 de 1 138 928 €

- **Autres dotations de compensation et allocations compensatrices : 258 159 €**

- Dotation de compensation réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 94 734 € (maintien du montant 2020)
- Allocations compensatrices : 127 699 € contre 556 459 € en 2020 - allocations compensatrice de TVA désormais intégrées dans le transfert TVA
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 20 726 € (maintien du montant 2020)
- Reversement du FCTVA : 15 000 €

- **Autres participations : 1 185 000 €**

- Participations de la CAF pour les prestations « enfance jeunesse » : 950 000 € (avec prise de compétence jeunesse sur le secteur de Pornic)
- Participation du Département pour le CLIC : 115 000 € (maintien du montant 2020)
- Participation de la Région et du Département pour l'utilisation des équipements sportifs : 50 000 €
- Fonds de soutien aux activités périscolaires : 70 000 € (87 000 € en 2020 - communes revenant à 4 jours en 09/2021)

Ressources prévisionnelles 2021 de l'EPCI

070 – Produits des services : 1 983 100 €

- **Tarifications des services : 1 010 000 €**

- Aquacentre : 380 000 €
- Service culture Amphithéâtre/Sémaphore : 15 000 €
- Service « petite enfance – enfance – jeunesse » : 600 000 € en 2021, en tenant compte de la prise de compétence jeunesse sur le secteur de Pornic (+ 20 000 €)
- Service mobilité : location VAE : 15 000 €

- **Refacturations des prestations aux budgets annexes : 480 000 €**

- TEOM/REOM (120 000 €), Assainissement (100 000 €), Transports Scolaires (60 000 €), GEMAPI (200 000 €)

- **Remboursement des communes pour mise à disposition d'agents ou adhésion au service commun : 483 100 €**

- Pour la 2^{ème} année de fonctionnement du service commun « Ressources Humaines » : refacturation aux 3 communes adhérentes (Pornic, Les Moutiers en Retz et Préfailles) soit 412 600 €. A compter de 2022, la participation des communes sera intégrée à la part variable des AC
- Remboursement agents mis à disposition (mer et littoral, informatique, pôle eau, PEEJ...) : 70 500 €

- **Divers (gens du voyage, ...) : 10 000 €**

075 - Les autres produits de gestion courante : 963 500 €

- Les revenus des immeubles de gendarmerie qui représentent 962 000 € (soit 870 000 € pour Pornic et 92 000 € pour Villeneuve-en-Retz)
- Autres locations - site de Ste Pazanne : 1 500 €

Ressources prévisionnelles 2021 de l'EPCI

013 - Atténuation de charge : 250 000 €

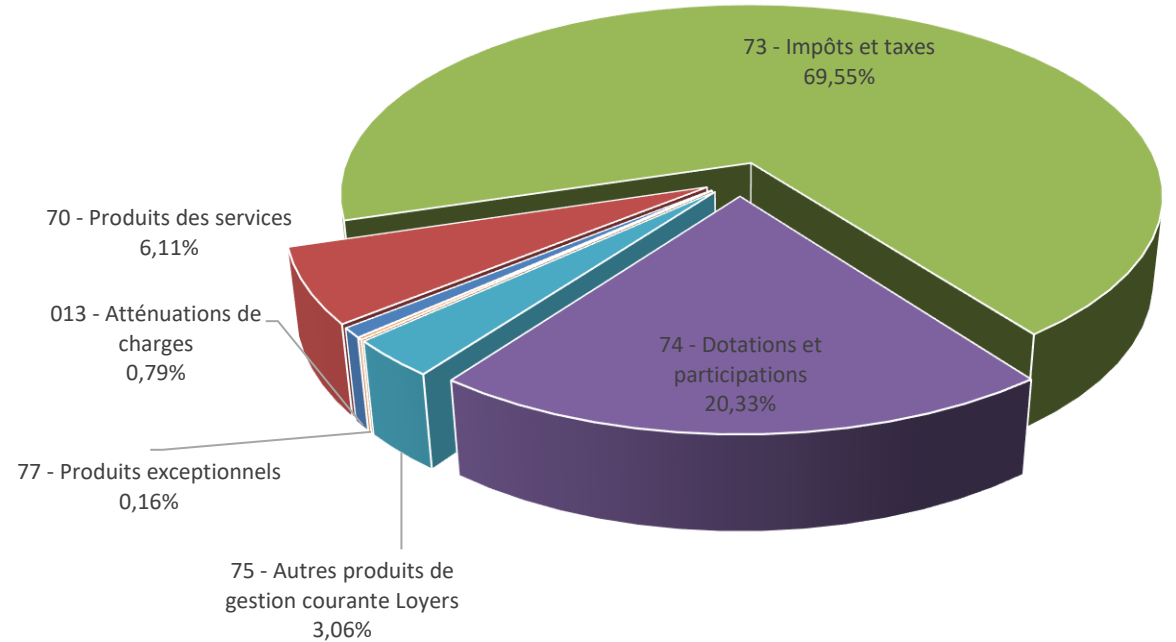
- Remboursement pour les agents en détachements auprès de l'OTI
- Participation de l'ARS pour le Contrat Local de Santé
- Remboursement assurances du personnel – congés maternités

077 - Recettes exceptionnelles 2021 : 50 000 €

- Principalement le remboursement de 20 % de l'avance accordée au budget annexe GEMAPI : 40 000 € (5^{ème} et dernière année)
- Reversement du Fonds territorial Résilience : 0 € pour 2021

CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des ressources 2020/2021

Recettes de fonctionnement	Orientations budgétaires 2021	Orientations budgétaires 2020	Variations
013 - Atténuations de charges	250 000 €	180 000 €	38,89%
70 - Produits des services	1 937 600 €	1 740 000 €	11,36%
73 - Impôts et taxes	22 058 299 €	21 407 000 €	3,04%
73 -Taxe de séjour	1 000 000 €	800 000 €	25,00%
74 - Dotations et participations	6 449 246 €	6 332 000 €	1,85%
75 - Autres produits de gestion courante Loyers	970 000 €	970 000 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	50 000 €	50 000 €	0,00%
Total	32 789 581 €	31 479 000 €	4,16%
Total avec taxe de séjour neutralisée	31 789 581 €	30 679 000 €	3,62%



SECTION FONCTIONNEMENT 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

011 – dépenses de gestion à caractère général : 4 600 000 €

Affaires générales

- Poursuite de l'actualisation du projet de territoire
- Mise en place du Contrat Local de Santé
- Elaboration du document unique avec le volet sur les risque psychosociaux – obligation réglementaire

Développement durable

- Poursuite de la démarche de labélisation Cit'ergie planifiée sur 5 ans
- Poursuite de la prestation de Conseil énergie partagée du SYDELA : cotisation partagée avec les communes
- Animation scolaire étendue à tout le territoire
- Mise en œuvre des premières actions PCAET : réflexion sur la création d'un évènement « Ecofestival »

Economie / tourisme :

- Premiers loyers versés au budget action économique pour le service du développement économique avec l'ouverture du WIP
- Commerce : poursuite du dispositif pour soutenir les communes dans les études d'ingénierie + accompagnement à la commercialisation
- La promotion / évènementiels (si la crise sanitaire le permet)
- Dispositifs d'aides directes aux entreprises dans le cadre du Fonds Territorial Résilience (COVID) : Fonds de solidarité TPE et aide au conseil
- Gestion des parcs d'activité (entretien maintenance, voirie, espaces verts, éclairage, ...)
- Poursuite de la démarche touristique avec Bretagne Loire Océan

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

Pôle petite-enfance, enfance, jeunesse :

- Suite au transfert récent de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse), la première année de fonctionnement coïncide avec la crise sanitaire et il est donc difficile de définir 2020 comme année de référence. – Maintien du budget 2020
- Développer des projet de « mini camps » sur le territoire de Pornic Agglo « esprit agglo »
- Jeunesse : structuration du service à prévoir sur le secteur Saint Michel, La Plaine sur mer, Préfailles.
- Prise de compétence « jeunesse » sur la commune de Pornic
- Mission pour analyse juridique afin de sécuriser les relations avec les associations

Forum des métiers 2021 :

- Report du projet 2020 en partenariat avec « Entreprendre dans la cité »

Habitat :

- Etude sur le lancement d'une OPAH ou ORT
- Poursuite des actions du PIG à l'échelle du PETR
- Relogement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales
- Gens du voyage : indemnisation des propriétaires des terrains mis à disposition et divers travaux d'aménagement + Etude sur le déploiement du schéma départemental d'accueil des gens du voyages
- Etude de préfiguration pour le développement d'une plateforme de rénovation énergétique

Agriculture, espaces naturels affaires foncières :

- Poursuite de la mission d'appui de la chambre d'agriculture + 1^{er} déploiement d'un plan d'actions
- Poursuite du partenariat Vigifoncier + intervention en révision de prix
- Réédition des plaquettes sur la vente directe
- Réflexion engagée

Pôle eau :

- Entretien du réseau eau pluvial + entretien des bassins d'orage, fossés, ...
- Honoraires et frais de contentieux (en progression)
- Suivi des rejets pluviaux du littoral (étude profil de plages – profil conchylicole)

SIG :

- Acquisition de donnée PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et recalage RPCU (représentation parcellaire cadastrale unique)

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

Mobilités :

- Extension des navette estivales sur le littoral et aide à la gratuité du transport des jeunes pour l'été.
- Création d'un service de location longue durée de VAE
- Poursuite de l'élaboration du Plan de Mobilité
- Elaboration du schéma communautaires des modes actif,
- Circuits de randonnée : petit entretien (bac à chaîne, signalétique, ...) et réflexion sur la création de nouveaux circuits (boucles vélo)

Conseil de développement :

- Budget de fonctionnement du conseil de développement (hors portage des actions inscrites dans les budgets des services)

C.I.S.P.D (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)

- Prévention routière
- Action de sensibilisation des jeunes exposés à la délinquance
- Action de sensibilisation sur les violences intrafamiliales

Culture Sport :

- Elargissement de l'activité voile scolaire à la commune de Villeneuve-en-Retz sur une année complète
- Engagement d'un Projet Culturel de Territoire
- Poursuite d'un partenariat autour de la mise en valeur du patrimoine

013 – Atténuation de produit (reversement de fiscalité) : 10 973 412 €

- Reversement des attributions de compensation : 9 574 309 € contre 9 523 224 € pour 2020
- Reversement de la taxe de séjour à l'OTI : 1 000 000 €
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources): il s'élève à 399 103 € (identique à 2020)

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

065 – Autres charges de gestion courante : 6 006 920 €

Outre les indemnités d'élus (320 000 €), les autres charges de gestion courante sont constituées des participations et subventions.

Les participations :

- Les participation des collectivités au service d'incendie et de secours (SDIS) sont en forte augmentation depuis 2019 soit + 167 065€ par an. Pour l'année 2021, la participation s'élève à 2 066 901 € contre 1 888 505 € en 2020. L'augmentation s'échelonne sur 5 ans jusqu'en 2023.
- Participations et cotisations aux organismes extérieurs (PETR, AURAN, A.D.D.R.N., participation SYDELA, participation transports, maison des adolescents, ...) : 305 000 €
- Les licences et frais d'hébergement des logiciels : 45 000 €

La participation pour Délégation de Service Public

- Seul le centre aquatique « Aquaretz » est géré en délégation de service public. Le montant de la redevance actuelle est de 300 000 €.

Les subventions aux organismes de droit privé : 2 310 000 €

- Le montant des subventions en 2020 est lié essentiellement au secteur « petite enfance - enfance, jeunesse ». Le montant estimé pour 2021 est identique à 2020 : 2 100 000 €
- Des subventions sont également versées à Inseretz, Mission locale et diverses associations. Le montant est estimé à 210 000 €

Les autres subventions

- La subvention à l'office de tourisme est de 350 000 €
- Subvention pour le transport scolaire vers les piscines (versement au budget annexe) – 50 000 €
- **Subvention d'équilibre nécessaire au budget annexe Transports Scolaires : 1 300 000 € (dont 1 000 000 € pris sur le résultat 2021).** Hausse très conséquente des prix des marchés : + 30 % (les marchés précédents avaient été lancés par le Département pour 7 ans donc en 2014, l'augmentation des effectifs, les conventions collectives des personnels, ...)
- Baisse des tarifs familles pour s'aligner sur les tarifs de la Région 110 € soit - 300 000 € de recettes
- Le budget annexe est donc en déséquilibre, il revient au budget principal de verser une subvention afin de l'équilibrer

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

012 : les charges de personnel du budget général : 8 887 441 €

L'estimation peut se diviser en 3 parties :

1. Une 1^{ère} partie correspondant au tableau des effectifs au 01/01/2021 (à temps plein) : 8 335 174 € en intégrant :

- La mise en jour du volet RH du transfert de la compétence « Petite enfance – enfance – jeunesse » (PEEJ) - estimation pour 2020 réajustée au réel
- Le transfert des agents de la jeunesse : + 2 agents au 01/01/2021
- La prise en compte en année complète des recrutements intervenus en 2020 prévus au DOB 2020 et figurant au budget 2020 pour faire face à l'arrivée d'un 15^{ème} communes et au transfert très impactant de la compétence PEEJ (agent d'animation PCAET / coordinateur CLIC (arrivée de Villeneuve-en-Retz) / renforcement des services supports : marchés publics, service comptabilité, pôle technique, RH / responsable eau pluvial, GEMAPI, animation économique, ...)
- Le GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspondant aux avancements de grade, évolution de carrière, ... et à l'application du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations – refonte des grilles indiciaire et des carrières). Pris en compte à hauteur de 1,5%

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

2. Une 2^{ème} partie relative à la création de nouveaux postes en cours d'année 2021, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité au regard des évolutions importantes des compétences de la collectivité : 384 767 €

- Montée en charge du service mobilités : un chargé de mission et une assistante administrative (C)
- Structuration du service PEEJ avec : un adjoint au responsable du pôle enfance (B) et 2 adjoints d'animation jeunesse pour le secteur de St Michel/La Plaine/Préfailles)
- Un renforcement du pôle technique pour les bâtiments compte tenu de l'évolution conséquente du patrimoine communautaire (prise de la compétence « Petite enfance / enfance / jeunesse » sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2020 générant une évolution conséquente du patrimoine communautaire ainsi que des projets d'extension ou de renouvellement de bâtiments, suivi de 3 gendarmeries,...) – un ingénieur projet bâtiment (A) et un technicien bâtiment (B)
- Un renforcement du pôle « cycle de l'eau » avec : un technicien eau pluviale (B), un technicien défense incendie (B), deux techniciens Rivière (B) pour le secteur Est du territoire pris en charge par le budget GEMAPI
- Un renfort des services supports : technicien informatique,
- Un chargé de mission planification - un poste (ORT- Petites Villes de Demain)

A ces postes s'ajoutent deux postes qui sont affectés sur leur budget respectif :

- *Budget assainissement : un poste de secrétariat assainissement (C) et un technicien SIG (B) - pas d'impact sur la masse salariale du budget principal*

3. Enfin, la 3^{ème} partie correspond à des chargés de mission temporaires : enveloppe de 167 500 €

Il s'agit de missions ponctuelles liées à des évènements exceptionnels ou à des recrutements temporaires :

- Chargé de mission « Projet Culturel de Territoire » (cat A – 6 mois), Programme d'action foncière « PAF » (cat A - 3 ans - acté en 2020), Coordonnateur Contrat Local de Santé « CLS » (cat A - 3 ans) - acté en 2020, Chargé mission stratégie foncière - gestion ZAE - (cat A -1 an) - acté en 2020)

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

En reprenant l'intégralité des éléments présentés ci-avant, les dépenses de personnel progressent de + 3,73 % par rapport aux crédits ouverts en 2020. A noter que le budget général porte une partie de la masse salariale de certains budgets annexes (GEMAPI, ...).

Les charges de personnel du budget général représentent 87,64 % de la masse salariale globale de Pornic Agglo Pays de Retz. 3 budgets annexes disposent de leur propres dépenses de personnel.

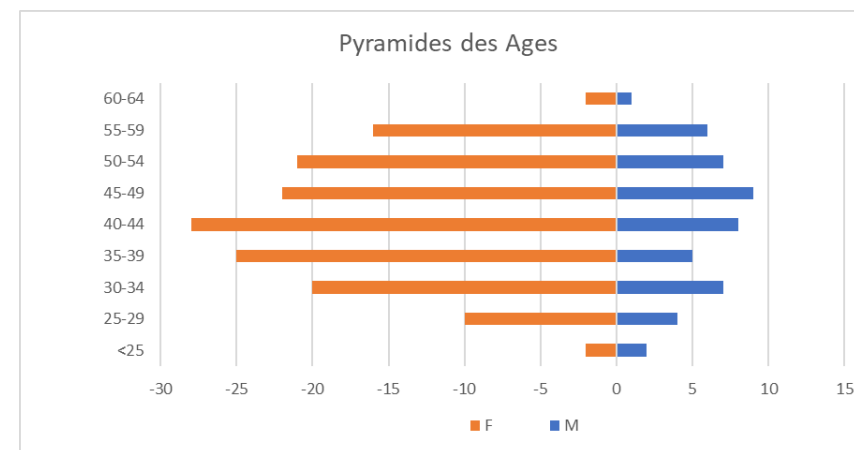
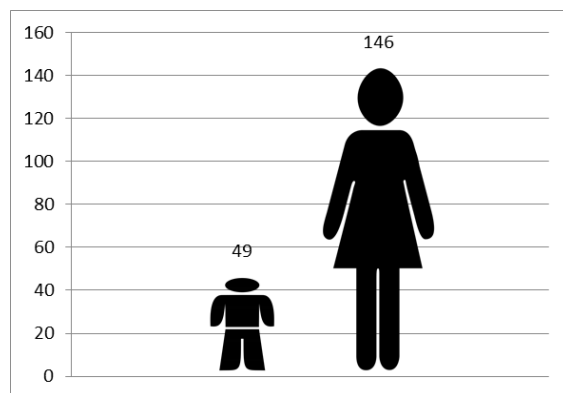
	Budget général	Budget transport	Budget assainissement	Budget OM	TOTAL
Nombre d'agents au 01/01/2021	195	4	10	12	221
Masse salariale 2020 en année pleine	8 035 779	184 133	417 291	567 545	9 204 748
Prévisionnel budget 2021 (effectif constant)	8 335 174	190 529	423 941	559 906	9 509 550
Evolution effectif constant	3,73%	3,47%	1,59%	-1,35%	3,31%
Budget création postes permanents 2021	384 767 €		55 000 €		439 767 €
Budget création postes temporaires 2021	167 500 €				167 500 €

Recettes spécifiques :

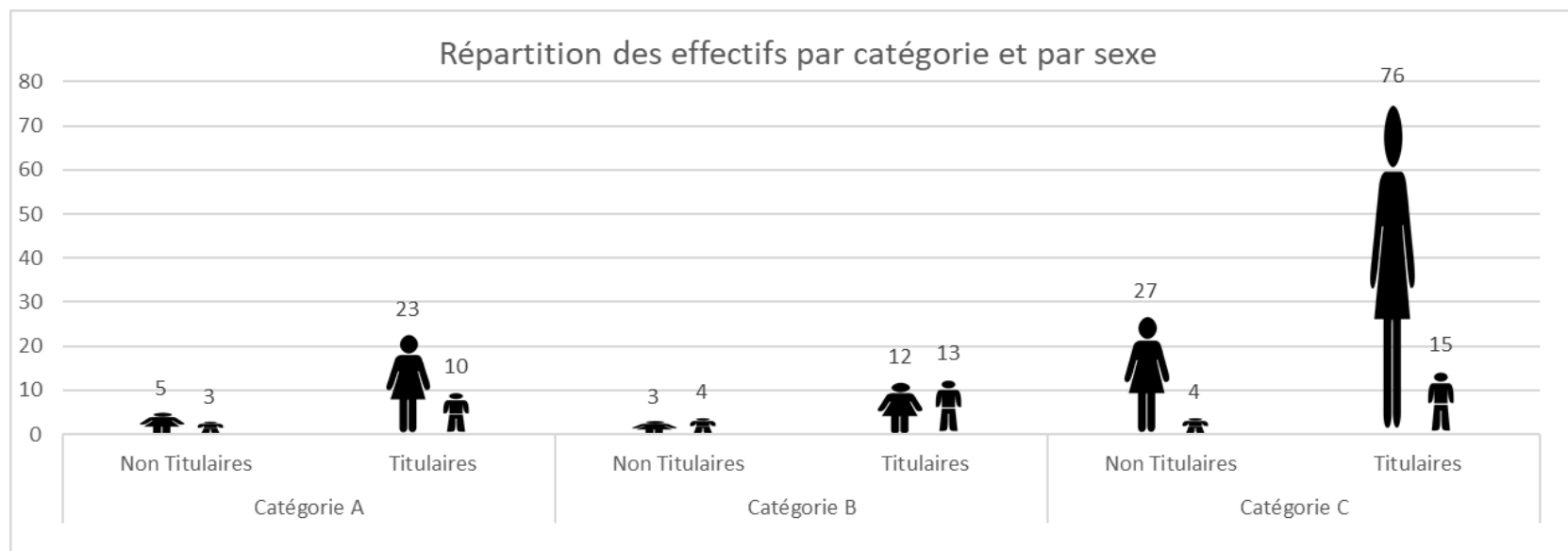
- Prélèvement sur les AC dans le cadre des transferts de compétences : 1 213 403 € pour les charges de personnel PEEJ
- Remboursement des charges de personnel des services communs par les communes adhérentes : 18 500 € - recherche de financements et assistance au montage de projets et 412 600 € pour le service « Ressources Humaines »
- Remboursement des agents mis à disposition (agents « pôle eau » à la ville de Pornic, agent « mer et littoral » au PETR et à la CCSE, agents « PEEJ » auprès des communes, ingénieur informatique auprès de la ville de Pornic...) 70 500 €
- Remboursement agents en détachement (OTI), assurance pour les congés maladie et maternité : 250 000 €
- Subventions nouvelles de CAF pour les poste d'encadrement de la PEEJ
- Participation de l'ARS pour le coordonnateur du CLS, du Département pour l'animateur du Projet Culturel de Territoire, de l'Etat pour l'ORT

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

Répartition des effectifs par sexe et tranche d'âges (postes pourvus au 31/12/2020) :



Répartition des effectifs par catégories et par sexe



SECTION FONCTIONNEMENT 2021

Les avantages en natures

Il n'existe pas d'avantages en nature dans la collectivité

La durée effective du travail : 1607 H / an

Nombre de jours dans l'année	365
Repos hebdomadaire	104
Congés annuels	25*
Jours fériés	8
Ponts ou jours supplémentaires	0
TOTAL JOURS NON TRAVAILLES	137
TOTAL JOURS TRAVAILLES	228**

* Hors jours de fractionnement

** Les agents annualisés (Aquacentre/Sémaphore) sont sur une base de 220 jours intégrant les jours de fractionnement

Dettes 2021

Suite aux difficultés de certaines collectivités qui doivent faire face à des emprunts toxiques, l'Etat a mis en place une charte permettant de mesurer le risque encouru par la collectivité. La charte Gissler permet de constater une dette saine à 100 %. L'ensemble des emprunts du budget principal est classé en A sur une échelle des risques qui s'étire de A à F. (A représentant les emprunts sans risques).

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû pour le budget principal est de 13,474 M€ (11,85M€ pour 2019) avec un taux moyen de 2,90 %. Ce taux peut sembler élevé compte tenu des taux d'intérêts du marché. Cependant la collectivité possède des emprunts contractés sur la période 2011/2013 (Aquaretz, locaux communautaires à Pornic), représentant une proportion forte du capital restant dû.

Depuis 2020, ce capital restant dû intègre bien les emprunts transférés contractés par la commune de Villeneuve en Retz pour la construction de sa gendarmerie, ainsi que trois emprunts affectés exclusivement à la compétence PEEJ pour trois immeubles situés sur Préfailles, Chauvé et La Bernerie.

Enfin deux emprunts sont partiellement remboursables par la communauté d'agglomération :

- L'un représente une quote-part de 40 % d'un emprunt réalisé par la commune de Préfailles capital restant dû : 100 000 €
- L'autre représente une quote-part de de 18,75 % d'un emprunt réalisé par la commune de Saint Michel Chef Chef capital restant dû : 150 000 €

Pour l'année 2021 :

- montant des intérêts : 390 000 € *pour 412 000€ en 2020*
- capital : 1 039 000 € *pour 990 000 € en 2020*

La structure de la dette est essentiellement contractée sur du taux fixe (81,7%). L'emprunt à taux variable concerne l'achat du terrain du lycée. Il repose sur l'indice Euribor aujourd'hui négatif ce qui fait que même avec la marge le taux reste faible (0.9%)

Les soldes intermédiaires de gestion

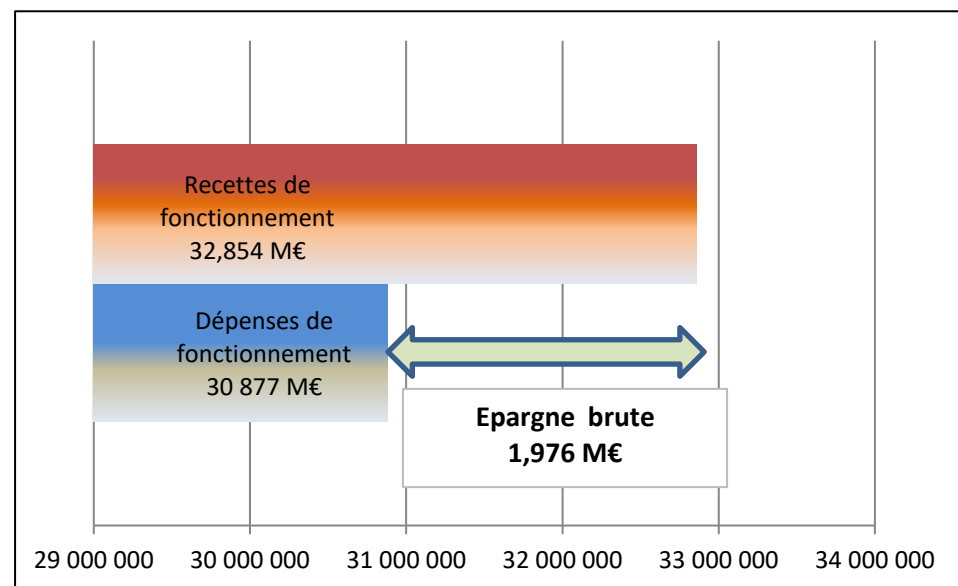
La section de fonctionnement peut être équilibrée à 32,854 M€. L'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement sont estimées et retracées ci-dessous :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Montant	Chap	Recettes de fonctionnement	Montant
014	Atténuation de produits	10 973 412	013	Atténuations de charges	250 000
011	Charges à caractère général	4 600 000	70	Produits des services	1 983 100
012	Charges de personnel	8 887 441	73	Impôts et taxes	23 058 299
65	Autres charges de gestion courante	6 006 920	74	Dotations et participations	6 549 246
66	Charges financières	390 000	75	Autres produits de gestion courante Loyers	963 500
67	charges exceptionnelles	20 000	77	Produits exceptionnels	50 000
		30 877 773			
	Epargne brute	1 976 372			
	Total	32 854 145		Total	32 854 145

Epargne brute :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement).

Pour 2021 elle s'élève à 1,976 M€ contre 2,169 M€ en 2020



Les soldes intermédiaires de gestion

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

- **Pour la collectivité ce taux est donc de 6,02 %** *contre 6,81 % en 2020, 9,99 % en 2019 et 8,95 % en 2018*). Il correspond de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas affectée aux dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio compris entre 8% et 15 % peut être considéré comme satisfaisant. Il est à nuancer cependant avec les attributions de compensation qui ont été affectées directement à l'investissement (815 000 €). Ce taux serait de 8,50 % avec un choix d'impacter uniquement les attributions de compensation en fonctionnement pour l'ensemble des transferts de compétence.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

- **Pour la collectivité le capital restant dû du budget principal étant de 13,474 M€, le ratio prévisionnel est de 6,82 années.** En 2020, ce ratio était de 7,91 années. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. Là aussi, ce ration est à nuancer avec les attributions de compensation qui ont été affectées directement à l'investissement (815 000 €). Ce ratio serait de 4,83 années avec un choix d'impacter uniquement les attributions de compensation en fonctionnement pour l'ensemble des transferts de compétence.

Les soldes intermédiaires de gestion

Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- **Pour la collectivité, l'épargne de gestion est égale à : 1 976 M€ + 0.390 M€ soit 2,366 M€**

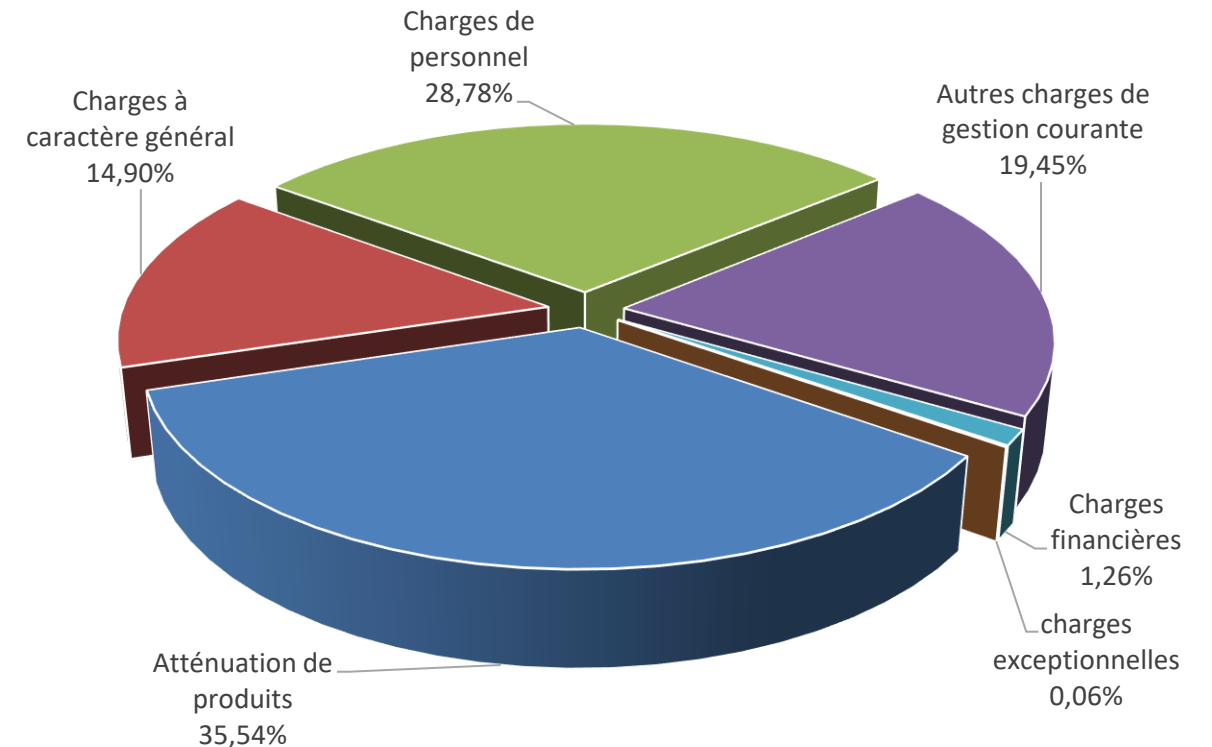
Epargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

- **Pour la collectivité, l'épargne nette est égale à : 1,976 M€ - 1,039 M€ soit 0,937 M€ (1,073 M€ en 2020, 1,997 M€ en 2019, 1,544 M€ en 2018)**

CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des dépenses 2020/2021

Dépenses de fonctionnement	Orientations budgétaires 2021	Orientations budgétaires 2020	Variations
014 - Atténuation de produits	10 973 412 €	10 777 200 €	1,82%
011 - Charges à caractère général	4 600 000 €	4 900 000 €	-6,12%
012 - Charges de personnel	8 887 441 €	8 035 779 €	10,60%
65 - Autres charges de gestion courante	6 006 920 €	5 650 000 €	6,32%
66 - Charges financières	390 000 €	412 000 €	-5,34%
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	23 000 €	-13,04%
Total	32 789 581 €	29 310 200 €	3,62%



SECTION INVESTISSEMENT 2021

RECETTES INVESTISSEMENT 2021 : 4 081 000 €

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement (1,976 M€), la collectivité dispose de recettes propres d'investissement 2,105 M€:

- **Les Attributions de compensation d'investissement (ACI) : 815 000 €**

Suite aux transferts des compétences « eaux pluviales », « petite enfance, enfance, jeunesse », un taux de renouvellement des équipements a été évalué. Ainsi, les communes verseront une attribution de compensation à l'agglomération qui sera affectée en section d'investissement.

- Pour la compétence « Eaux Pluviales », le montant prévisionnel est de 581 815 €
- Pour la compétence PEEJ, le montant prévisionnel est de 233 118 €

Les ACI sont des recettes d'investissement pour la communauté et des dépenses d'investissement obligatoire pour les communes membres,

- **Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée F.C.T.V.A. peut être estimé à 300 000 € + le FCTVA issu des travaux du pluvial : 697 000 €**
- **Les subventions d'investissements :**
 - Conseil départemental pour l'aménagement du bourg de Vue : 292 000 €

SECTION INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT 2021 : 10 582 000 €

Remboursement de la dette : 1 039 000 €

Fonds de concours : 147 000 €

- Au regard des règles arrêtées dans le pacte financier et fiscal, l'enveloppe affectée aux fonds de concours pour l'année 2021 s'élève à 147 000 € en intégrant la commune de Villeneuve-en-Retz

Affaires générales : 525 000 €

- Une enveloppe globale est budgétée pour répondre aux besoins d'informatique (matériel et logiciels y compris la restructuration du site internet) et de téléphonie, à l'acquisition de véhicules ainsi qu'aux travaux nécessaires sur les bâtiments de Pornic et Sainte-Pazanne, y compris les premières études relatives à l'extension du site de Pornic.

Mobilité : 178 000 €

- Randonnée : travaux + signalétique + aménagement aire de service/repos Velodyssée : 115 000 €
- Poursuite de versement de subvention pour l'aide à l'achat de vélo avec introduction de critères sociaux
- Service mobilité : VAE, navette, ... 57 500 €
- Achat d'un VAE pour le service : 1 500 € / Vidéo : 4 500 €

Bâtiments : 2 350 00 €

- **Gendarmerie : 1 000 000 €**
 - Construction nouvelle caserne de Gendarmerie Sainte Pazanne : 1 000 000 € : Une AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sera proposée en délibération)
- **PEEJ : 1 162 500 €**
 - 760 000 € sont inscrits pour la Maison des Jeunes de Sainte Pazanne et l'ALSH/APS de Villeneuve en Retz
 - 402 500 € : modulaires pour Rouans, Chaumes en Retz, Port Saint Père, ainsi qu'à la Maison des jeunes de La Plaine/Saint Michel/Préfailles
- **Autres bâtiments : 50 000 €** sont inscrits pour l'extension du siège de Pornic.
 - Enfin, il est également prévu des enveloppes de travaux de maintien du patrimoine communautaire (ravalement à l'Amphithéâtre, Travaux dans les centres aquatiques, gendarmerie de Pornic)

SECTION INVESTISSEMENT 2021

Pôle eau : 4 355 600 €

- Défense incendie – renouvellement + mise en œuvre schéma directeur : 120 000 €
- Dispositif d'aide à la réhabilitation des ANC pour la 2ème année : 225 000 €
- Travaux eaux pluviales – terrain : 30 000 €
- Travaux eaux pluviales renouvellement : 3 128 600
- Travaux eaux pluviales schéma directeur : 897 000 €
- Travaux eaux pluviales – dépenses imprévues : 300 000 €

Pôle petite-enfance, enfance, jeunesse : 138 000 €

- Renouvellement de matériel pédagogique : 23 000 €
- Logiciel métier + outils pointage : 115 000 €

Habitat : 615 500 €

- Pornic agglomération financera deux projets de résidences pour les jeunes actifs à Pornic et Sainte Pazanne. Pour l'année 2021, une participation d'équilibre à CISN est inscrite à hauteur de 476 000 € (Crédits de Paiement) ainsi qu'une enveloppe pour le portage foncier de la résidence jeunes de Ste Pazanne à 70 000 €.

Equipements sportifs et culturels : 28 100 €

- Entretien des équipement sportifs et culturels :

Economie : 843 000 €

- Frais d'étude : requalification des ZAE : 65 000 €
- Participation ZAC Pré Boismain : 124 312 €
- Réfection de voirie, signalétique, candélabre : 505 000 €
- Plan de relance : aides directes en matière d'investissement : 144 600 €
- Site internet « entreprendre » : 5 000 €

SECTION INVESTISSEMENT 2021

Pour l'année 2021, l'investissement (hors remboursement emprunt) est estimé à 9,543 M€ environ contre 5,584 M€ en 2020.

Les recettes d'investissement permettent de financer partiellement les investissements. Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2021 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2020. Ces résultats 2020 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

Financement par l'emprunt envisagé :

- **Eaux pluviales** : financement des travaux de renouvellement par emprunt et F.C.T.V.A. avec un montant de remboursement équivalent aux ACI perçues
- **Bâtiment PEEJ** : financement du PPI des bâtiments par emprunt et F.C.T.V.A. avec un montant de remboursement équivalent aux ACI perçues
- **Gendarmerie de Ste Pazanne** : financement d'une quote-part du bâtiment par emprunt avec un montant de remboursement équivalent au loyer à percevoir

Orientations budgétaires
Budgets annexes

Budget OM 2021 (TEOM)

En fonctionnement :

En recettes : 11,670 M€

- Maintien du taux de TEOM à 13,17 % soit une prévision à 8 900 000 € en intégrant le périmètre de Villeneuve-en-Retz (contre 8 548 000 € en 2020)
- Redevances spéciales gros producteurs + campings libre : 650 000 € (noter que les campings aménagés sont restés dans le dispositif)
- Soutiens éco-organismes estimés à 650 000 € et les ventes de matériaux sont estimées à 300 000 €
- Remboursement d'une quote-part des salaires par le budget REOM + quote-part intérêts photovoltaïque : 140 000 €
- Remboursement pour la participation à l'investissement de l'Eco centre et au remboursement de TGAP et de la taxe à l'enfouissement : 1 030 000 €

En dépenses : 9,770 M€

- **Frais de personnel** : 550 000 € (ensemble des effectifs du service environnement avec refacturation d'une quote-part au budget REOM)
- **Collecte transports et tri** : Proposition d'augmentation des charges à caractères générales pour prise en compte des révisions de prix (+ 2 % pour marchés de collecte, + 10% pour le marché de transport des emballages et 15 % pour le marché de tri des EL)
- Prise en charge de loyers pour le déménagement du service développement économique au Forum de l'Europe début 2021 : 48 000 €
- Accompagnement complémentaire pour l'harmonisation de la TEOM en 2022 (zonage TEOM, Redevance spéciale, taux TEOM 2022, logiciel ...) : 33 000 €
- **Déchèteries** : proposition d'augmentation des charges pour le marché d'exploitation des déchèteries + 6 % : prise en compte des révisions de prix, de l'augmentation des tonnages globaux et de l'ouverture du nouveau site de la Génrière 2 sur une année complète + prise en compte du dossier de cessation d'activité du site de la Génrière 1 + déplacement de certains équipements (local gardien, et autres armoires et caissons) : 21 500 €
- Déchèterie : étude sur le réseau futur des déchèteries : 50 000 €
- Poursuite de l'opération collecte des fusées de détresse périmées à l'étude : 4 000 €

Budget OM 2021 (TEOM)

- **Traitement** : Proposition d'augmentation des charges à caractères générales pour prise en compte des révisions de prix + 5% pour le marché d'exploitation de l'Eco Centre, + 2% pour le marché de traitement des lixiviats
- Augmentation du montant de la TGAP : 54€/ tonne au lieu de 42 € en 2020 + taxe d'enfouissement : 850 000 €
- Divers études (valorisation des refus secondaires issus de l'Eco centre, caractérisation des OM, ...) : 55 000 €
- AMO renouvellement du contrat d'exploitation de l'Eco centre qui arrive à échéance le 31/07/2022 : Tranche Ferme : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation de l'Eco Centre comprenant une installation de tri compostage et une installation de stockage de déchets non dangereux : 165 000 € + tranches optionnelles (mission de maîtrise d'œuvre, réalisation du dossier réglementaire : 66 700 €
- Poursuite du suivi de l'ISDNS de l'Aiguillon + participation à l'ISDNS des 6 pièces : 102 000 €

- **Prévention des déchets et animations** : 100 000 € dont aide à l'achat de composteurs + 65 000 € communication sur l'évolution du service et mode de financement

Budget OM 2021 (TEOM)

En investissement : 3,718 M€

- Equipement de pré-collecte des déchets : renouvellement/équipement courants 90 000 € + dotation en bacs jaunes pour les foyers de Villeneuve en Retz : 103 000 € + suppression des bacs de regroupement en campagne : 61 000 €
- Colonnes aériennes de tri sélectif : 34 000 € - 6 unités sur le budget TEOM
- Colonnes enterrées et semi-enterrées :
 - Inscription de 3 points sur le budget TEOM : 86 000 €
 - Proposition d'inscription d'une enveloppe pour mise en place de points enterrés avec ascenseur ou autre système pour équiper la ville haute de Pornic (en remplacement de la collecte en sacs des OM ; problématique d'accès du camion PAV) : 90 000 €
- Déchèteries
 - Travaux de déconstruction de la Génrière 1 : 60 000 €
 - Acquisitions foncières supplémentaires à la Génrière 2 suite imprécision cadastre relevé au bornage : 18 000€
 - Mise en place de compteurs de fréquentation sur les sites de Launay et des Jaunins : 6 000 €
 - Ajout d'une enveloppe en cas de validation de la mise en place d'un contrôle d'accès sur les 2 nouvelles déchèteries : 10 000 €
 - Enveloppe pour petits travaux d'entretien divers sur les déchèteries : 55 000 €
- Eco Centre
 - MOE de la prochaine tranche de travaux de l'ISDND – alvéole 6 : 50 000 € - non réalisés en 2020
 - MOE et travaux d'amélioration de la détection incendie de l'usine : 275 000 € - non réalisés en 2020
 - Renouvellement de 2 chargeuses : 400 000 €
- Charges financières : 1 667 700 €

L'épargne dégagée ainsi que l'intégration de l'excédent du compte administratif 2020 attendu permet le financement des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

Sur une période 2019/2024, l'épargne devrait permettre de financer les dépenses d'investissement.

Budget OM 2021 (TEOM)

Pas de nouvel emprunt réalisé en 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû pour le budget T.E.O.M. est de **14,455 M€** avec un taux moyen de 3,05 %

Pour l'année 2021 :

- le montant des intérêts : **410 000 €**
- le capital : **1 667 700 €**

Budget OM 2021 (REOM)

En fonctionnement :

En recettes : 2,265 M€

- Redevance + dépôt déchèterie : 1,950 M€
- Subvention d'exploitation (soutiens + vente de matériaux) : 315 K€

En dépenses : 2 225 M€

- Prestations de collecte + 2%, de transport + 15% et de tri des emballages + 25% : 1,578 M€
- Frais de personnel : 140 000 € (évaluation au réelle et remboursement effectué au budget TEOM)
- Créances irrécouvrables : 25 000 € répartis entre la ligne admission en non valeur et titres annulés
- Subvention de fonctionnement à Trivalis pour 220 K€ et participation au Syndicat des 6 pièces : 30 K€
- Aide à l'achat de composteurs : 5 K€
- Charges financières : 1,5 K€

En investissement : 134 K€

- Achat de bacs roulants : 25 K€
- Achat de composteurs : 18 K€
- Colonnes aériennes de tri sélectif : 2 unités : 3 K€ + réalisation de dalles de propreté sous colonnes aériennes : 15 K€
- Colonnes enterrées : 1 unité : 28 K€
- Travaux divers déchèterie : 37 K€ (contrôle d'accès, vidéo, ...)

Pôle environnemental :

- Les travaux de construction du pôle environnemental vont s'achever en 2021 – rappel des subventions acquises pour le pôle : 1,238 M€ (DETR, Région, Département)

Budget OM 2021 (REOM)

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû pour le budget R.E.O.M. est de 500 000 € lié à la mobilisation d'un emprunt « in fine » sur 4 ans qui donnera lieu à un nouvel arbitrage (remboursement anticipé ou maintien) lors de la fusion des budgets TEOM/REOM.

Pour l'année 2021 :

- le montant des intérêts : **1 500 €**
- le capital : **pas de remboursement de capital les 3 premières années**

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Le budget assainissement collectif s'équilibre en fonctionnement à 10.036 M€ contre 9,243 M€ en 2020

En fonctionnement :

En recettes : 8,836 M€

- Redevances assainissement : 7,459 M€. Pour 2021, il est acté le maintien du tarif de la redevance sur le secteur de l'ex communauté de communes de Pornic et la poursuite de l'harmonisation vers un seul tarif sur le secteur de l'ex communauté de communes « Cœur Pays de Retz. Cette harmonisation court jusqu'en 2026.
- Participations et redevances de raccordement au réseau public des eaux usées : 1,3 M€ pour l'ensemble du territoire
- Mise à disposition de personnel : 58 K€

En dépenses : 4,867 M€

- Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à la rémunération des délégataires : 3,200 M€
- Dépenses de personnel : 479 K€ (intégrant un poste de technicien SIG et d'une assistante administrative)
- Refacturation des charges de structures au budget principal autour de 100 K€
- Prise en charge du remboursement des taxes perçues sur la ZAC de Malessard à Sainte-Pazanne: 30 K€
- Frais financiers : 600 K€
- Dépenses imprévues pour aléas : 200 K€

Pour l'année 2021, l'épargne brute sera proche de 2,200 M€

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

En investissement :

En dépenses : 7,419 M€

- Acquisitions foncières : 200 K€
- Acquisitions de logiciels : 10 K€
- Stations d'épuration : 395 K€
 - Chaumes (Arthon) - Etude construction station épuration Haute Perche / Chaumes (Chéméré) - Travaux extension station épuration Chéméré / Port Saint Père – station Planète Sauvage / Saint Hilaire de Chaléons - PA Pont Béranger / Vue et Rouans - Etude construction station d'épuration / Villeneuve en Retz - Travaux station épuration Fresnay
 - Analyse micropolluants et diagnostic amont
- Extensions de réseaux : 1,620 M€
 - Arthon - Création station Haute Perche – Réseaux / Rouans – Secteur Cavernière / Chauvé - Modification zonage assainissement Baconnière Etude extension réseau / Pornic - Durière
- Fiabilisations de réseaux : 2,272 K€
 - La Bernerie - Port Royal et secteur des Carrés / Sainte Pazanne - Année 1 et 2
 - Réduction eaux parasites suite diagnostics permanents
- Réhabilitations de réseaux : 1,617 K€
 - St Michel - PR Anjou - Bâche de stockage + refoulement / Port Saint Père - PR Briord / Ste Pazanne - PR Petite Beusse
 - La Bernerie, Les Moutiers, Bourgneuf, Pornic - Programme fiabilisation suite schéma directeur

- Remboursement de la dette et de la ligne de trésorerie : 1,305 K€

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

En recettes : 3,391 M€

- Subventions Agences de l'eau : 959 K€ pour des stations et des extensions/réhabilitations de réseaux
- Subventions Etat/Département : 122 K€

Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur de 2,309 M€ est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2021 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2020. Ces résultats 2020 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

L'épargne dégagée ainsi que l'intégration de l'excédent du compte administratif 2020 permettent de diminuer le recours à l'emprunt.

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû pour le budget de l'assainissement collectif est de 13,414 M€ avec un taux moyen de 3,28 %. Le dernier emprunt lié à l'assainissement collectif date de 2018 pour un montant de 1 M€.

Pour l'année 2021 :

- le montant des intérêts : **440 150 €**
- le capital : **1 209 975 €**

Epargne brute :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est estimée à 4,421 M€.

Le taux d'épargne brute est supérieur à **35 %** et **la capacité de désendettement** est inférieur à **5 ans** (3,03 années).

Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021

Le budget du service public d'assainissement non collectif s'équilibre en fonctionnement à **190 K€**, c'est un budget où l'équilibre reste délicat

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement,

Recettes : 190 K€

- Le budget prévoit 2 200 contrôles facturés par prestataire pour un montant de recettes de 190 K€, à noter que les tarifs 2021 de contrôles restent inchangés

Dépenses : 190 K€

- Les prestations de contrôle : 116 K€
- Les charges de personnel représentent 50 K€
- Les charges diverses pour 24 K€ (maintenance, créances irrécouvrables, frais contentieux, etc.)

En 2020, 1^{ère} année de mise en place du dispositif d'aide à la réhabilitation des ANC (financement par le budget principal). Une nouvelle enveloppe sera réinscrite pour 2021

Budget GEMAPI 2021

En fonctionnement :

En recettes : 1,425 M€

- Produit taxe GEMAPI 2021 attendu : 1,262 M€ identique à 2020
- Subvention fonctionnement agence de l'eau (technicien rivière et Contrat territorial Milieux Aquatiques C.T.M.A.) : 125 K€
- Subvention Région : 38 K€

En dépenses : 0,992 M€

- Charges de personnel : 5 ETP 220 K€ intégrant les 2 créations de poste de techniciens rivière
- Subvention et adhésion au SAH/FDDGDON : 193 K€
- Mise en œuvre du CTMA : gestion des milieux aquatiques : entretien canal et autres cours d'eau : 175 K€
- Etude sur le programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) pour 227 K€
- Gestion du trait de côte : 48 K€
- Remboursement de l'avance du budget principal : 40 000 €
- Frais financiers : 15 000 € pour l'emprunt de 2020
- Etude GEMAPI Pays de Retz/Marais Breton : 58 K€

Pour l'année 2021, l'épargne brute est proche de 430 K€

Budget GEMAPI 2021

En investissement : 2,897 M€

- **Prévention des inondations : 953 K€**

- Etude cours d'eau : La Plaine - Port Giraud / Pornic – Porteau Grandes Vallées (Portmain) / Port Saint Père – Frogerie / Villeneuve : ruisseau des étangs
- Travaux cours d'eau : St Michel – Calais / La Plaine sur mer – Tabardière / Préfailles - Port Meleu / La Bernerie - Port Royal / Pornic – Pontreau
- Digue des Moutiers : étude plan de végétalisation, ... provision pour aléas

- **Gestion des milieux aquatiques : 956 K€**

- Travaux dans le cadre des 3 CTMA : Boivre-Acheneau-Tenu (SAH), Bourgneuf (SAH), Bourgneuf-Pornic Agglo
- Canal de Haute Perche : travaux d'entretien , restauration de cours d'eau, ouvrages hydrauliques
- Etier Millac

- **Gestion du trait de côte : 987 K€**

- Maîtrise d'œuvre pour étude gestion du trait de côte
- Travaux : épis des Moutiers, émissaire Tabardière à La Plaine, purge Birochère à Pornic, Port Meleu à Préfailles)

Un emprunt a été mobilisé en 2020 à hauteur de 500 K€.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 479 K€

Pour l'année 2021 :

- le montant des intérêts : **1,35 K€** (auxquels s'ajouteront les intérêts liés à un nouveau tirage mobilisable en 2021 de 500 K€)
- le capital : **83,5 K€** (hors mobilisation de nouveaux emprunts)

Budget TRANSPORT SCOLAIRES 2021

La loi Notre a transféré la compétence « Mobilité » aux Régions au 01/09/2017

La CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ est devenu obligatoirement « Autorité Organisatrice de Mobilité » au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de compétence ne concerne que les services inclus entièrement sur le périmètre de la CA, cela ne concerne donc que les lignes internes du transport scolaire.

Le budget annexe « Transports Scolaires » prévisionnel pour 2021 laisse apparaître une impossibilité d'équilibre de part sa propre activité compte tenu d'une augmentation des coûts de transport et de la baisse des recettes.

Coûts de transports :

- Depuis le 1^{er} septembre 2020, Pornic Agglo est titulaire de ses propres marchés de transports.
- L'attribution des marchés au printemps 2020 a fait apparaître une augmentation de 30 % des coûts de transports soit + 1 M€ par rapport au prix des marchés précédents signés en 2014 par le Département pour une durée de 7 ans.

Baisse des recettes :

- Pour la rentrée 2019, Pornic Agglo s'est aligné sur les tarifs de la Région fixés 110 € afin de permettre aux familles de pouvoir bénéficier d'un tarif unique sur le territoire, cela a engendré une baisse des recettes de 300 K€.

Conséquences :

- le budget annexe est donc en déséquilibre, il appartient alors au budget principal de venir l'équilibrer par le versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 1,3 M€.
- Les perspectives d'équilibre de budget principal 2021 ne permettent pas de prendre en charge dans sa totalité le montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe transports scolaires, il sera nécessaire d'affecter des crédits (1 M€) au moment de l'affectation du résultats 2020. Ce mécanisme ne devra être que transitoire dans l'attente d'un retour à un déficit plus acceptable. Pour ce faire, un travail va être engagé sur :
 - L'offre de service : retravailler les circuits pour bénéficier d'une baisse des coûts, regroupement des points d'arrêts
 - La tarification : une revalorisation des tarifs familles
 - Réflexion sur l'assujettissement du budget annexe à la TVA

Budget TRANSPORT SCOLAIRE 2021

Budget établi sur la base de 3000 élèves transportés sur le ressort territorial avec un tarif de 110 €/enfant

En recettes : 3,475 M€

- Facturation aux familles : 335,5 K€ sur la base de 110 €
- Attribution de compensation de la Région : 1,700 M € (dont une estimation de 150 K€ attendue pour l'intégration de Villeneuve en Retz)
- Participation de la Région aux frais de gestion des enfants hors ressort territorial (3300 élèves) : 82,5 K€
- Participation du budget principal pour les transports scolaires piscine : 50 K€
- Subvention d'équilibre versé par la budget principal : 1, 306 M€ (explication détaillée précédemment)

En dépenses : 3,475 M€

- Charges de gestion courante : 3,114 M€ (dont 3,096 K€ de charges de transports)
- Charges de personnel : 190 K€
- Transports piscine : 50 K€
- Remboursement des charges de structure au budget principal : 60 K€
- Remboursement personnel Région : 15,7 K€
- Maintenance système billettique : 40 K€
- Provision pour créances éteintes et titres annulés : 5,1 K€

Budget PHOTOVOLTAÏQUE 2021

Pornic Agglo Pays de Retz dispose de 2 installations de production d'énergie solaire, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le siège administratif de Pornic et « l'Eco-Centre » de Sainte Anne.

L'installation photovoltaïque du WIP entrera en fonctionnement en 2021, mais ne commencera à percevoir des recettes qu'en 2022.

Dans le cadre de la production d'énergie en vue d'une revente totale à EDF, l'activité revêt alors un caractère de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

L'activité doit être suivie dans un budget dédié.

L'ensemble de l'activité est soumis de plein droit à la TVA.

Cette activité de revente étant considérée comme lucrative, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés.

A noter que depuis 2019, le budget principal et le budget TEOM rembourse une quote-part des intérêts d'emprunt

Pas d'évolution en 2021 - continuité

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2021

10 budgets annexes

- Les budgets annexes « économie » ont deux secteurs d'activité bien distincts :
 - Le budget « Actions économiques » qui porte les immobiliers d'entreprises intégrant désormais le WIP
 - Les budgets de création de zones économiques (9 budgets)

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2021

Le budget relatif à l'immobilier d'entreprise « Action Economique », retrace la gestion des immobiliers d'entreprise y compris le projet du WIP

L'année 2021 est marquée par l'intégration du projet du WIP dans sa première phase d'exploitation.

Dépenses de fonctionnement : 178 K€

- WIP : 158 K€ : coûts de fonctionnement du bâtiment (fluides, ménages, entretien du bâtiment, animation du lieu, ...).
- Autres bâtiments : 20 K€ (stabilité par rapport à 2020)

Recettes de fonctionnement : 187 K€

- WIP : 96 K€ correspondant à la location des bureaux et espaces de coworking ainsi que les loyers du service développement économique. Cette estimation est basée sur un taux d'occupation raisonnable au regard d'une 1^{ère} année d'exploitation
- Autres bâtiments : 91 K€ soit - 60 K€ par rapport à 2020, lié au départ en cours d'année 2021 de 2 entreprises locataires et au choix d'acquisition d'une 3^{ème}. Avant de proposer à la location, une réflexion sur la stratégie foncière de la zone de PAPB 1 va s'engager avec possibilité de création d'un budget annexe pour permettre le portage d'opération d'optimisation foncière.

Dépenses d'investissement : 137 K€

- WIP : 87 K€ : Travaux d'aménagement des plateaux nus (50 K€), mobilier, photocopieurs, frais d'étude, film promotionnel, TPE
- Autres bâtiments : 50 K€ (dont travaux ateliers Retz Emploi)

Recettes d'investissement :

- WIP : Reliquat des subventions pour la construction du WIP : 656 K€ Région Pays de la Loire dispositif Relance Investissements Intercommunal

L'épargne dégagée ainsi que l'intégration de l'excédent du compte administratif 2020 attendu permettront le financement des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2021

9 budgets annexes

- Budget annexe 2 relatif au Parc d'Activité de Pont Béranger « PAPB » - tranche 1 et 2 et 3 (St Hilaire de Chaléons)
- Budget annexe 3 relatif aux ZAE de la Musse et de la Gatebrutière (la Plaine sur Mer)
- Budget annexe 4 relatif à l'extension de la Princetière Sud (St Michel Chef Chef)
- Budget annexe 5 relatif à la ZAE de Bel Air (Chauvé)
- Budget annexe 6 relatif à la ZAE de Mottay 3 (Rouans)
- Budget annexe 7 relatif à la ZAE Beau Soleil Nord 2 (Sainte-Pazanne)
- Budget annexe 8 relatif à la ZAE de Bel Air 3 (Chauvé)
- Budget annexe 9 relatif à la ZAE de la Musse 2 (la Plaine sur Mer)
- Budget annexe 10 relatif aux Zones d'Activité InterCommunales « ZAIC » : (Les Minées extension (Cheix en Retz) / Mottay (Rouans) / Le Chemin Saulnier (Chaumes en Retz secteur Chéméré) / La Maison Bertin (Saint Hilaire de Chaléons) / La croix Marteau- (Vue) / Beau Soleil Sud (Sainte-Pazanne) / Beauséjour (Port Saint Père) - Beau Soleil Nord (Sainte-Pazanne) –